



LOGONNA
DAOULAS

Logonna-Infos

Année 2022, N°359

MAI — JUIN

Dans ce numéro :

- **Protection du bocage**
- **Que deviennent les terres défrichées ?**
- **Appel aux initiatives PNRA**
- **Festival SOÑJ**

Sommaire :

Numéros utiles et infos pratiques	2
Communiqués de la Mairie	3
Les travaux	9
Clin d'œil	9
Vie économique	10
Enfance jeunesse	11
Environnement	12
Sport - Anciens combattants	17
Culture et animations	18

Pays de Landerneau-Daoulas • 13 → 29 mai 2022
Festival

soñj

atelier-culturel.fr

Installations

Performances

Spectacles

Le festival SOÑJ, est organisé par l'Atelier culturel avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas.

Pendant quinze jours, le public est invité à découvrir une vingtaine d'interventions artistiques réparties sur seize lieux de huit communes du Pays de Landerneau-Daoulas : Landerneau, Daoulas, Hanvec, La Martyre, La Roche-Maurice, Logonna-Daoulas, Plouédern, Saint-Thonan.

Il s'agit d'installations, de performances, de spectacles vivants et de rencontres avec les artistes. Des sites patrimoniaux ou naturels, exceptionnellement riches et variés, deviendront de véritables lieux de création et de production proposant des dialogues possibles entre arts et patrimoine. Les œuvres présentées permettent de les découvrir ou redécouvrir, d'interroger les histoires qui nous façonnent, les mémoires oubliées... Soñj convie les habitants du territoire à des moments de partage.

Magazine d'information de la commune de Logonna-Daoulas

Directeur de la publication : Fabrice Ferré

Coordinatrice : Séverine Quillévé

Conception-réalisation : Séverine Quillévé & Johanne Kerambrun

Impression : MKS Communication

NUMÉROS UTILES

MAIRIE	02 98 20 60 98
BIBLIOTHÈQUE	02 98 20 66 29
ÉCOLE	02 98 20 68 59
MÉDECINS :	
Dr DELAIGUE	02 98 20 68 59
Dr LE NADAN	
INFIRMIERS :	
Nadine SALAÛN-CALVEZ	02 98 20 62 13
Clément KERBRAT	06 86 21 55 50
Benjamin GAVI/ Marion BUREAU	02 98 20 60 62
KINÉSITHÉRAPEUTES :	
Karine LE COZ	02 98 20 70 20
Anne LE LOUARN	
ORTHOPHONISTES :	
Perrine LE CORRE	06 52 57 76 52
Olivier PERCHOC	06 87 95 73 16
MEDECIN DE GARDE	15
PHARMACIE DE GARDE	32 37
DENTISTE DE GARDE	02.98.90.55.77
ANTOINE TAXI	06 84 60 28 05
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
CROSS CORSEN (sauvetage en mer)	196 VHF canal 16
SPAC	02 98 85 49 66 06 11 74 64 98 (7j/7j - 24h/24h)
EAU DU PONANT (24h/24h)	02 29 00 78 78
EDF (sécurité)	09 72 67 50 29 (appel local)
GRDF (sécurité)	0 800 47 33 33 (7j/7j et 24h/24h)
PÔLE SOCIAL de Daoulas	02 98 25 84 23
CLIC — Accueil de Daoulas	02 98 46 49 89
POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES (Pays de Brest)	06 72 83 35 70
CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE	02 98 21 80 20

CORRESPONDANTS LOCAUX

Le Télégramme :

Bruno INIZAN - 06 15 20 34 77
brunotelegramme@yahoo.fr

Ouest-France :

Tristan AUBIN - tristanaubin1987@gmail.com

INFORMATIONS DE LA PAROISSE

Horaires des messes :

Les samedis à 18h :

- 14/05 à Irvillac
- 05/06 à Logonna-Daoulas

Les dimanches à 9h30 à Daoulas, et à 11h à Rumengol sauf le 12 juin : Pardon de la Trinité, messe à 10h30.

- 26/06 : Pardon de saint Jean, messe à 10h30 à la chapelle à Logonna-Daoulas
- 29/05 : 1^{ère} communion à 10h30 à Daoulas
- 19/06 : Profession de Foi à 11h à Rumengol

(Si changements dans les horaires des messes, information dans la presse locale)



Recensement militaire

Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser. La démarche peut se faire en mairie ou en ligne sur le site

service-public.fr

DEMANDES D'URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

METGER Arnaud	30 route du Bendy	Serre en verre de 19m2	22/02
PANETTA Yohann	Ste marguerite	Création de deux fenêtres sur pignon	28/02
CORRE Romain	1 rue des Ormes	Enrobé sur le parking	04/03
Commune de Logonna-Daoulas	42 bis Moulin Mer	Installation d'une baie vitrée	04/03
DECAP Philippe	16 route du centre nautique	Carport	12/03
SENECHAL Jacques	27 route de Ruliver	Clôture	25/03
LABOUS Laurence	19 route de Pennarun	Changement huisseries et ravalement	25/03
LE MOIGNE Adrien	42 rue ar mor	Changement menuiseries + terrasse	25/03
SEGALEN Alain	5 rue parc huela	Clôture	31/03
OMNES Mathieu	15 route de Saint Jean	Création fenêtres de toit et bardage extérieur	01/04
LETY Christian	12 Renever	Terrasse	12/04
SOUQUET Franck	13 Hellen	Panneaux photovoltaïques	12/04

PERMIS DE CONSTRUIRE

Commune de Logonna-Daoulas	Rue de l'église	Restauration du cheneau nord de l'église	22/02
GUILLIER Nadège WEREY Guillaume	63 route des 3 Prats	Véranda	18/03
LE BORGNE André	Pors Beac'h	Extension	04/04



Rappel sur les obligations de remplir des formulaires de **Déclaration Préalable**.

La majorité des travaux d'extérieur nécessitent une demande d'urbanisme (Cerfa 13703*07). Renseignez vous à l'accueil de la mairie. Les demandes publiées ci-contre sont celles déposées en mairie et qui seront, ou non, validées.

ÉTAT- CIVIL

NAISSANCES

Valentin PIVARD
né le 04 mars 2022 à Brest

Elia CRENN
née le 08 mars 2022 à Landerneau

DÉCÈS

MOCAËR Annick veuve LE BRAS décédée le 03 mars 2022 à Logonna-Daoulas

TRELHU Jean
décédé le 15 mars 2022 à Brest



Retrouvez l'actualité de la commune sur l'application **IntraMuros**

Sujets évoqués lors du Conseil Municipal du 16 mars 2022

Affaires financières

- * Approbation du compte de gestion 2020 de la commune
- * Vote du compte administratif 2020 de la commune et affectation des résultats
- * Vote des taux d'imposition 2021
- * Subvention 2021 au CCAS
- * Budget 2021 : constitution de provisions
- * Vote du budget primitif 2021 de la commune

Affaires diverses – informations

Sujets évoqués lors du Conseil Municipal du 25 avril 2022

Affaires générales

- * Approbation du procès-verbal du 16 mars
- * Suppression / création de poste
- * Classement / déclassement de parcelles
- * Demandes de subventions DSIL : création d'un tiers lieu dans l'ancienne mairie et aménagement du bourg
- * Travaux : effacement de réseaux route du Moulin Mer
- * Autorisation de suppression des documents du fond de la bibliothèque municipale
- * Prise en charge partielle des activités nautiques des jeunes de Logonna-Daoulas
- * Attribution des subventions 2022 aux associations
- * Mise en accessibilité de la grève du Yelen
- * Attribution des participations financières aux structures enfance - jeunesse 2022

Affaires diverses – informations

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

14 juin 2022

Les comptes rendus sont consultables sur le site internet de la commune : <https://www.logonna-daoulas.bzh/compte-rendus-des-conseils-municipaux/> ainsi que sur le panneau d'affichage situé à proximité de la mairie.

PRÊT DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent bulletin municipal, dans le cadre d'une opération en partenariat avec le Parc Naturel Régional d'Armorique, la commune dispose de 5 vélos à assistance électrique qui sont prêtés aux logonnais volontaires pour une durée d'un mois. Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie au 02 98 20 60 98 pour s'inscrire.

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ

L'institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue une enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités,...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue. À cet effet, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile de l'enquêté, les interrogations suivantes par

téléphone ou sur internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est obligatoire et fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.



La procédure :

Une enquêtrice de l'Insee (Christine AMBROISE) prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés du 04 au 24 juillet. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

<https://particuliers.stat-publique.fr/eec>

AMÉLIORONS ENSEMBLE LA COUVERTURE MOBILE DU FINISTÈRE EN TÉLÉCHARGEANT ÇA CAPTE ? *



Ça capte ? est une application gratuite, déployée par le Département du Finistère, qui mesure la qualité de votre connexion mobile. Très simple d'utilisation, elle mesure le débit de téléchargement, d'envoi de fichiers, la qualité de lecture vidéo et le confort de navigation sur Internet, que ce soit en intérieur, en extérieur ou sur un itinéraire. Sur la base des tests effectués et des données recueillies, le Département identifiera les zones mal

couvertes et pourra les signaler aux opérateurs. Ils seront incités à faire le nécessaire pour améliorer la couverture mobile en priorité dans ces zones. Ce projet repose sur la participation de chacun, plus vous serez nombreux à l'utiliser, plus les données seront fiables et utiles.

Alors on compte sur vous !

*Téléchargeable sur Google Play et Apple store

Pour en savoir plus
www.finistere.fr

IMPÔTS : CALENDRIER DES ACCUEILS

Les services des finances publiques proposent un accueil de proximité, sur rendez-vous. Ces accueils interviennent dans le contexte de la campagne d'impôt sur le revenu qui se déroulera entre le 7 avril et le 31 mai prochain (la date limite des déclarations papier étant fixée au 19 mai 2022).

Ces accueils se tiendront au Pôle des services publics, Place St Yves à Daoulas le 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 9h à 12h. Prochaines dates : 9 mai, 23 mai, 13 juin, 27 juin

Modalités :

- * accueils exclusivement sur rendez-vous,
- * prise de rendez-vous via les canaux dédiés de la DGFIP par téléphone au 809 401 401 (appel gratuit) ou sur <https://www.impots.gouv.fr/>

Pour prendre rendez-vous et trouver un point de contact des Finances publiques, les usagers doivent contacter les services des finances publiques

 **Sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) pour tous vos services en ligne**
<https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>

Trouver un point d'accueil de proximité 

Par téléphone

 **0 809 401 401** Service gratuit + prix appel de 8h30 à 19h
Appel-non surtaxé

 **OU**
se rapprocher de la France services la plus proche
Trouver la France services la plus proche de chez vous :
<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr>

Nouveau service « paiement de proximité »

 **PAIEMENT DE PROXIMITÉ**
Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

Pour payer en espèces* :
vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital... rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement
- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

 **Buraliste**

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site [impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)





CHIENS NON TENUS EN LAISSE ET CONSÉQUENCES



Nous constatons trop régulièrement que certains propriétaires de chiens ne les tiennent pas en laisse, notamment au niveau

des espaces publics et particulièrement sur les sentiers côtiers. Ces chiens, dociles avec leurs maîtres, ne le sont pas toujours avec les promeneurs, les cyclistes, les coureurs ou les enfants qu'ils rencontrent. Le chien prend peur et peut devenir dès lors menaçant ou

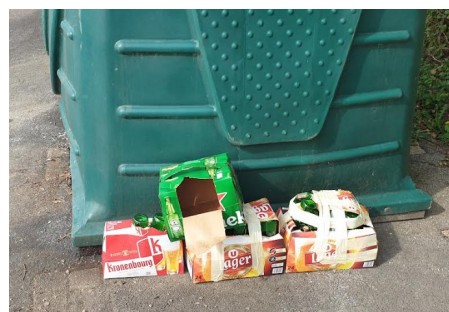
agressif. Les gens peuvent être, à juste titre, effrayés par ces situations anormales et des accidents peuvent avoir lieu. Aussi nous demandons de nouveau aux propriétaires de chiens de bien vouloir tenir leurs animaux en laisse pour le bien-être et la sécurité de tous.



Deux malheureuses poules sont passées de vie à trépas du côté de Guernabic . Et une fois de plus, des chiens non tenus en laisse en sont la cause . Sauvons nos poules !

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Encore des dépôts sauvages route de Saint Jean avec une sophistication supplémentaire : les colis de verres sont scotchés, histoire de faciliter le travail des services techniques sans doute !



LE MARSOINS



- Dépistage dentaire**
- Dépistage visuel**
- Bilan Auditif**
- Check-up santé**
Bilan avec un.e professionnel.le de santé (tension, tabac, glycémie, prévention cardio-vasculaire, ...)
- Infos tabac et autres produits : entretien confidentiel avec une infirmière**
- Bien-être : un moment pour soi**
Discussions / échanges / beauté et détente avec une socio-esthéticienne
- Bilan nutritionnel**
Échange avec une diététicienne
- Échange avec une psychologue**
- Infos santé sexuelle et santé de la femme**
(contraceptions, prévention cancers, fertilité, ménopause...)

Un rectangle de couleur = une thématique (légende à gauche)
= une date / une plage horaire / un lieu

ACTIONS SOCIALES

MAI	JUIN
Jeudi 5 • 16 h 30 - 18 h HANVEC - École Ste Jeanne d'Arc	Vendredi 3 • 9 h - 12 h ARGOL - Place de la mairie
Vendredi 6 • 10 h - 12 h TELGRUC-SUR-MER - Place du marché	Jeudi 9 • journée LE RELECQ-KERHUON - Communauté Emmaüs de Brest
Vendredi 6 • 14 h - 17 h BREST - Maison de quartier Kerinou	Vendredi 10 • 10 h - 12 h TELGRUC-SUR-MER - Place du marché
Lundi 9 • 14 h - 16 h SIZUN - Secours populaire	Samedi 11 • 9 h - 17 h BREST - Patronage laïque de recouvrance
Jeudi 12 • 9 h 30 - 12 h CROZON - Parking de la Mairie	Lundi 20 • 14 h - 16 h LE FAOU - Parking du Super U
Jeudi 12 • 16 h 30 - 18 h HANVEC - École Ste Jeanne d'Arc	Mercredi 22 • 9 h 30 - 12 h 30 CROZON - Parking de la mairie
Mardi 17 • 15 h - 18 h IRVILLAC - Parking route du Trehou	Mercredi 22 • 14 h - 17 h DIRINON - Place François Marie Costalem
Vendredi 20 • 9h30 - 12h30 CROZON - Restos du cœur	Jeudi 23 • 14 h - 17 h HANVEC - Devant école Per-Jakez Elias
Mercredi 25 • 15 h - 18 h PONT-DE-SOUS - Parking du Casino	
Vendredi 27 • 9h30 - 12h30 LANVÉOC - Parking de la mairie	
Lundi 30 • 14 h - 16 h LE FAOU - Parking du Super U	

CABINET INFIRMIER GAVI BENJAMIN / BUREAU MARION

Depuis le 20 janvier 2022, Mme BUREAU Marion remplace Mme JESTIN Cindy au sein du cabinet infirmier situé au 20 rue Ar Mor.

☎ 02 98 20 60 62

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

L'unité locale de la Croix Rouge française de Landerneau a décidé de relancer son activité liée aux visites de courtoisies, activité qui avait été créée en 2014. L'objectif de cette action est de contribuer à la lutte contre la solitude et l'isolement de personnes âgées et/ou isolées par l'intermédiaire de visites de courtoisie.

Une première rencontre se fait au domicile de la personne isolée en présence du responsable de l'activité, et de la personne qui l'a orientée vers la Croix-Rouge. Cette rencontre a pour objectif de définir le planning, la fréquence approximative des visites ainsi que les attentes de la personne.

Les visites seront toujours effectuées par deux

bénévoles, qui seront véhiculées par un véhicule de la Croix-Rouge et porteront leur veste Croix-Rouge « Action Sociale ».

Si vous connaissez des personnes isolées qui pourraient bénéficier de ces visites, n'hésitez pas à nous contacter:

☎ 07 80 41 24 29

@ ul.landerneau@croix-rouge.fr

A réception de votre demande, nous prendrons contact avec vous, afin de convenir d'un entretien au cours duquel nous définirons ensemble le moment et la fréquence de nos visites.



Visites de courtoisie Aux personnes âgées et/ou isolées

Les bénévoles de l'action sociale de la croix-rouge de landerneau sont à votre disposition pour des visites à votre domicile ou à celui de l'un de vos proches

Des discussions, jeux ou promenade agrémenteront ces visites.

CE SERVICE EST ENTièrement GRATUIT

OBJECTIFS des visites

INSTAURATION D'UN LIEN SOCIAL,

RÉCONFORT MORAL,

MAINTIEN DE L'AUTONOMIE EN LUTTANT CONTRE LE PROCESSUS D'ISOLEMENT.

**Croix-
Rouge**
française
unité locale de
Landerneau

CONTACT : ul.landerneau@croix-rouge.fr
tel. 07.80.41.24.29

croix-rouge française 

ENTRETIEN DU BOURG

C'est le ménage de printemps pour les services techniques. Entre l'entretien du cimetière du centre bourg, des parterres de fleurs et des accotements, l'équipe est à pied d'œuvre en ce début de printemps.



Gilbert, notre spécialiste des accotements

ILS ARRIVENT !



Les nouveaux panneaux de signalisation des quartiers sont en cours d'installation.

De jolis panneaux en vrai bois "d'arbres" fabriqués par la commune et dont la lisibilité s'améliore avec le temps. En effet, le bois va s'assombrir ce qui a pour effet d'augmenter le contraste avec les lettres blanches.



Le fameux mouton

Qu'est ce que c'est que cette histoire ! Il y a un mouton fatigué dans le clocher. Il y a un truc qui cloche dans cette histoire.

En effet, il a été constaté que la pièce de bois sur laquelle est fixée une des cloches est en mauvais état, et cette pièce s'appelle le mouton. La société Bodet spécialisée dans ce genre d'intervention a remplacé la pièce défectueuse profitant comme chacun sait de l'absence des cloches parties à Rome avant Pâques.

PATRICIA HERRY, DAME DE COMPAGNIE



Patricia HERRY

temps. Avec attention, énergie et bienveillance, j'offre ma présence, mon soutien, des activités, ou simplement de l'écoute.

Domiciliée à Logonna-Daoulas, j'interviens à domicile, en Ehpad ou à l'hôpital auprès des séniors ou

« La joie de vivre, c'est le nom que j'ai donné à mon activité d'aide à la personne. Je ne suis pas dans le soin, mais j'apporte du bien-être là où famille et soignants manquent de

personnes à mobilité réduite, pour les aider dans leur quotidien et leurs déplacements. Si vous vous sentez en difficulté ou si vous avez besoin d'être accompagné à un rendez-vous, n'hésitez pas à faire appel à moi. Il est toujours agréable de pouvoir compter sur quelqu'un pour résoudre les petits tracas du quotidien. »

Plus d'infos :

Patricia Herry, dame de compagnie

📞 06 13 90 60 72

@ Site : lajoiedevivre.bzh

LE COMPTOIR à PIZZ'

Le comptoir à pizz' recherche pour la saison 2022, un employé polyvalent pour l'accueil qui lui a été réservé. Il est (ménage, prise de commande, caisse heureux de vous accueillir le mercredi et enregistreuse, préparation culinaire). jeudi de 17h à 20h30, et le vendredi, Contrat hebdomadaire de 21 heures, 6j/7j samedi, dimanche de 17h à 21h. A noter de 18H à 21h30. Possibilité d'extra au printemps, automne. Mr TRÉGOAT :

📞 06 22 16 46 07 (entre 14H et 17H)

Le comptoir à pizz' remercie les logonnais
A bientôt.

LE CELTIC



HORAIRES :

Lundi : fermé

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

8h30 à 12h30 et 16h30 à 20h

Samedi : 8h30 à 13h et 17h à 20h

Dimanche : 9h à 13h

Ouvert le 1^{er} mai de 9h à 13h : vente de muguet. Fermé le 8 mai / Congé du 23 au 26 mai inclus.

* DEPOT DE PAIN DE DAOULAS Possibilité de commander du pain, de la viennoiserie etc... jusqu'à 20h la veille.

* VENTE DE PLATS A EMPORTER TOUS LES SAMEDIS (préparés par La Grignotière)

* VENTE DE TIMBRES.

* VENTE DE PANIERS DE LEGUMES 12€ (Bodenes Dirinon) tous les jeudis, commande à passer avant le mercredi midi.

RENTREE 2022 - INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez d'abord remplir la fiche d'inscription en Mairie.

Merci ensuite de contacter l'école :

@ ec.0291554G@ac-rennes.fr

☎ 02 98 20 64 65 (de préférence le lundi : jour de décharge pour le directeur).

Il faudra fournir les documents suivants :

- * le certificat de radiation de l'école antérieure si l'enfant a été scolarisé
- * le livret de famille ou une photocopie
- * le carnet de vaccination à jour ou une photocopie

Tous les enfants âgés de 3 ans (c'est à dire nés en 2019 pour la rentrée 2022), de 4 ans

et de 5 ans (maternelle) sont concernés par l'obligation d'instruction.

Tous ces enfants doivent donc désormais être inscrits dans une école ou une classe maternelle, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils l'instruisent ou le font instruire dans la famille. Dans ce cas, des contrôles seront réalisés par les autorités compétentes afin de s'assurer que l'obligation d'instruction est bien respectée.

Des aménagements sont possibles pour les enfants de 3 ans (nés en 2019).

Le directeur

ASSOCIATION EPAL - BREST

L'Association EPAL, basée à Brest, recrute des accompagnateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des mineurs et adultes en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir 2, 3 ou 4 semaines cet été sur l'un de nos 200 séjours, rejoignez nos équipes d'animation ! 250 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- * Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans

l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.

- * Obligation de suivre une formation gratuite en juin (1 week-end et 1 samedi)
- * Permis B obligatoire

Pour plus de renseignements et postuler : <http://www.epal.asso.fr/postuler-en-ligne.php>



RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE PARTIELLE AUX ACTIVITÉS NAUTIQUES

Le conseil municipal réuni en date du 25 avril a voté à l'unanimité la reconduction de la participation financière de la commune aux activités proposées par le centre nautique de Moulin Mer.

Les conditions de prise en charge sont les suivantes :

- * Être âgé de moins de 18 ans à la date du 1^{er} jour de stage

- * Résider de façon permanente sur la commune de Logonna-Daoulas

- * Sans limitation de nombre pour tous les stages se déroulant au centre nautique de Moulin Mer, y compris ceux organisés à l'automne et au printemps.

La commune prend en charge 50% du coût de chaque stage.

PROTECTION DU BOCAGE

Notre belle commune de Logonna-Daoulas a eu la chance d'être en grande partie épargnée par le remembrement dans les années 70. Elle en a gardé un bocage riche en talus et favorable à la biodiversité. Mais celui-ci demande à être conservé et des règles ont été édictées dans le PLUi en vigueur sur la communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas. **Certaines interventions sur le bocage doivent faire l'objet d'une demande (déclaration préalable) en mairie.**

Extraits du règlement écrit du PLUi de la CAPLD. https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/medias/2020/06/242900801_reglement_20200515.pdf

« L'ensemble de la trame bocagère et des boisements seront, dans la mesure du possible et au regard de leurs intérêts (paysagers, écologiques, ...), préservés. Tous travaux ayant pour objet de détruire un élément naturel identifié par le présent PLUi, en application du Code de l'Urbanisme, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. L'autorisation peut être refusée ou être accordée sous réserve de respecter des mesures compensatoires.

Travaux concernés par la demande préalable : toute opération ayant pour effet de faire disparaître totalement ou partiellement un élément bocager, un boisement hors EBC, ou un arbre remarquable : arasement, abattage (coupe à blanc sans replantation ni régénération naturelle).

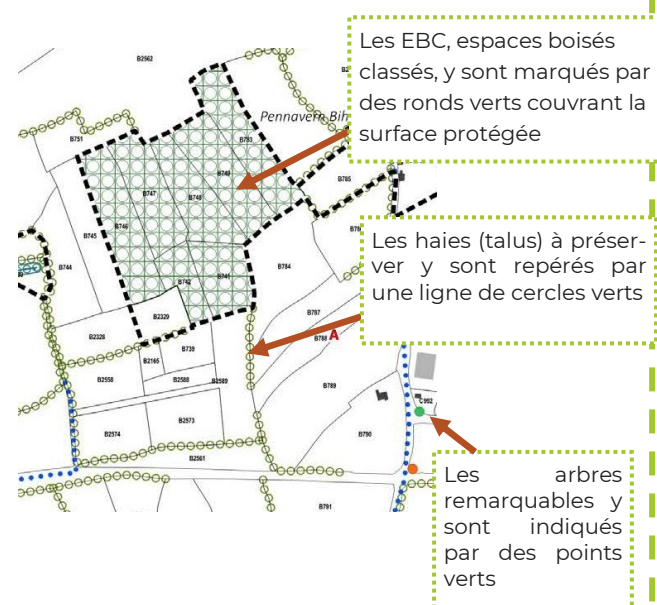
Travaux non concernés par la demande préalable : les opérations d'entretien ou d'exploitation du

bocage, d'un boisement EBC, ou d'un arbre remarquable : taille de formation, élagage, recépage, balivage, abattage accompagné de replantation ou régénération naturelle.

Pour garantir la pérennité des éléments existants, identifiés au règlement graphique, les volumes racinaires des haies (volumes occupés par les racines) doivent être protégés par un recul minimum de 5 m des constructions et installations de part et d'autre de l'axe de la haie ou de l'arbre. »

Pour savoir si votre bois ou votre talus est protégé, consultez le règlement graphique du PLUi sur le site de la CAPLD, pour la commune de Logonna-Daoulas.

https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/medias/2020/06/242900801_reglement_graphique_29137_20200515.pdf



FORMATION PÊCHE À PIED DURABLE



Formation pêche à pied, le 22 mars à Logonna Daoulas

De nombreux animaux marins résident où nous pêchons abrités sous une pierre, dans la vase

ou le sable. Préserver ces espaces de vie c'est assurer la pérennité de la pêche à pied. En effet, les **mauvaises pratiques peuvent entraîner sur certains habitats une perte de biodiversité allant jusqu'à 70%.**

Il est obligatoire de remettre délicatement les rochers soulevés.

En respectant les bonnes pratiques de pêche, nous préservons la ressource, le milieu marin

et notre sécurité. Chaque pêcheur à pied contribue ainsi à ce que ce plaisir reste accessible à tous et pour longtemps. Les tailles minimales (mailles) doivent permettre aux espèces de se produire. **N'oubliez pas votre réglette disponible à l'accueil de la mairie de Logonna-Daoulas, du Parc ou dans les offices de tourisme.**



Réglette de pêche

COMMENT COMBATTRE L'HUMIDITÉ DANS SA MAISON ?

Des murs qui suintent, des peintures et des papiers peints qui gondolent, des traces voire des moisissures sur les murs. L'humidité peut causer pas mal de dégâts dans une maison mais peut être combattue par différents moyens. Les sources d'humidité dans une maison sont nombreuses : la cuisson, le lavage de la vaisselle, le séchage du linge, la toilette mais aussi la respiration humaine. Si vous avez l'impression que votre maison est très humide, vous pouvez mettre en place au quotidien des petits gestes simples :

- * ouvrir les fenêtres pendant 5 à 10 minutes hiver comme été. Cela permet de renouveler l'air intérieur et de faire partir l'humidité présente dans la maison.

- * Si le logement est équipé d'un système de ventilation mécanique, nettoyer régulièrement les bouches d'extraction et

les entrées d'air ; cela lui permet un fonctionnement optimal.

- * faire sécher son linge à l'extérieur lorsqu'on en a la possibilité.

- * activer la hotte aspirante lorsque l'on cuisine.

Si malgré tout votre logement reste humide, il sera peut-être nécessaire de revoir le système de ventilation, ou en installer un s'il n'y en a pas, et se poser la question d'éventuelles infiltrations dans les murs ou de remontée capillaire par les murs, surtout si ceux-ci sont anciens.

ENER'GENCE

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois
entre 9h et 12h



Maison de services au public
59 rue de Brest à Landerneau.



RDV : 02 98 33 20 09.

QUE DEVIENNENT LES TERRES DÉFRICHÉES ?

Cette année encore, la commune a apporté son soutien financier au défrichage de quelques parcelles par Laurent VELLY et Jean François MARTYN. Celles-ci viennent s'ajouter à celles défrichées l'année dernière et nous remercions les propriétaires de participer ainsi à la valorisation de ces terres. Les parcelles de Laurent VELLY sont surtout implantées autour de l'anse du bourg mais aussi à Helen, Moulin Mer, Rungleo et même jusqu'au Stang. Il y a maintenant assez de travail pour deux. C'est pourquoi, Aurélie, sa compagne, a décidé de le rejoindre.



La traction animale, spécialité d'Aurélie, sera le cœur d'un des deux grands projets qu'ils ont à moyen terme.

L'autre projet demandera quelque temps avant qu'on le découvre...

Pour préparer les parcelles de l'anse du bourg, Laurent a planté de la féverole et de la moutarde pour amender la terre un peu pauvre après défrichage ; il a également réalisé des talus en bas des parcelles, prévenant ainsi les écoulements de terre en cas de forte pluie et participant au maintien de la biodiversité. La campagne de défrichage commence à porter ses fruits, qui sont surtout des légumes pour l'instant et il est plaisant de voir ces terres renaître et produire.

Laurent et Aurélie cherchent une idée pour proposer des légumes de conservation et de pommes à partir de la

fin de l'été (courges, oignons rosés, échalotes, pomme de terre, pomme de l'arbre, miel et jus de pomme).

Peut être une ou deux fois par mois sous l'abri des voyageurs, ou en créant une petite AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) qui est un partenariat entre un groupe de consommateurs et un agriculteur, généralement une ferme. Si cela peut vous intéresser, vous pouvez le faire savoir en leur envoyant un message (lavelly@hotmail.fr ou 06 58 36 90 05).



Ce printemps et durant l'été, leurs fraises seront disponibles au magasin à la Ferme à

Keriguy (Daoulas). Puis, leur plantation de myrtille entrant en production, vous pourrez en profiter de la fin juin à la fin août.

Par ailleurs, Laurent et Aurélie sont à la recherche d'une ou deux personnes pour récolter les fraises de printemps, 3 matinées par semaine. Si possible, avec de l'expérience en cueillette de fruits.

Enfin, il est intéressant de noter que Laurent participe à la régulation de la vitesse sur la commune puisque, comme il le fait remarquer avec humour, son tracteur ne dépasse pas les 30 km/h.

APPEL AUX INITIATIVES DU PNRA

Vous avez un projet sur le territoire du Parc ? Celui-ci va contribuer à la vitalité d'une ou de plusieurs communes du Parc ? Ce projet respecte les valeurs du Parc ? Vous recherchez des financements ? C'est le moment de participer à l'Appel aux initiatives du Parc d'Armorique.

Pour qui ?

L'appel aux initiatives est ouvert à différentes catégories de porteurs de projet :

- * Catégorie 1 : projets soutenant l'activité économique, portés par des entreprises créées ou en cours de création, toutes formes juridiques (y compris exploitations agricoles) et associations ;
- * Catégorie 2 : projets portés par des associations ou collectifs de citoyens ;
- * Catégorie 3 : projets portés par l'une des 44 communes du territoire ;
- * Catégorie 4 : projets portés par des groupements/associations/conseils de jeunes (niveau collège/lycée : 11-18 ans). Ces projets devront être distincts des projets réalisés dans le cadre du projet d'établissement.

Le projet doit répondre aux valeurs du Parc (la dimension humaine, l'attachement au territoire et la préservation des ressources) et contribuer au maintien de la vitalité d'une commune et/ou aux besoins de service à la

population.

Sélection citoyenne

Les projets seront soumis au vote du public et présentés à un jury d'élus et techniciens du Parc. Un projet par catégorie sera retenu suite à ces votes.

Comment sont accompagnés les projets ?

Au projet lauréat dans la catégorie 1, le Parc attribuera une dotation d'un montant de 1 200 €, dans le cadre d'une campagne de financement participatif et accompagne techniquement le projet.

Les projets lauréats dans les autres catégories seront chacun accompagnés par le Parc à hauteur de 1 200 €, sur présentation de justificatifs de dépenses.

Comment participer ?

Téléchargez le dossier de candidature et le cahier des charges sur le site internet du Parc <https://www.pnr-armorique.fr/> - Rubrique « Actualités ».

Date limite de dépôt des projets fixée au jeudi 2 juin 2022.



02 98 81 90 08



contact@pnr-armorique.fr



BONS RÉFLEXES POUR DÉCOUVRIR LES LANDES ET LES TOURBIÈRES D'ARMORIQUE

En quête de nature et d'activités de plein air, habitants et touristes sont de plus en plus nombreux à vouloir découvrir les espaces naturels du territoire du Parc d'Armorique, à travers la randonnée ou le trail notamment. Pour permettre une découverte responsable de ces lieux à la fois remarquables et menacés, nous vous invitons à consulter le document édité par le Parc Naturel

Régional d'Armorique, "les bons réflexes pour découvrir les landes et les tourbières d'Armorique".

<https://www.pnr-armorique.fr/blog/actualite/les-bons-reflexes-pour-decouvrir-les-landes-et-les-tourbieres-darmorique/>

BRÛLER DES DÉCHETS VERTS, ÇA POLLUE !

Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines. Cela s'ajoute à la pollution atmosphérique déjà importante. La toxicité des émissions est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

C'est pourtant interdit par la Loi

La loi N°2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) a modifié le code de l'environnement. Il est désormais interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets verts) à l'air libre et dans les incinérateurs. Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits en France (vente et utilisation) depuis février 2020. Et ils ne peuvent plus être mis gratuitement à disposition des jardiniers.

INFLUENZA AVIAIRE

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'alimentation et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

— ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;

— protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

— réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

La préfecture du Finistère a annoncé, le dimanche 3 avril, qu'un premier foyer d'influenza aviaire a été détecté dans le département, dans un élevage de canards gavés à Plounévezel, près de Carhaix. La vigilance s'impose !



PORTES OUVERTES AU FOOTBALL ASSOCIATIF DE LA RADE

En vue de la saison prochaine qui débutera en septembre, le FAR organise des portes ouvertes. Vous souhaitez faire pratiquer le football à votre enfant, c'est le moment de tester ! Vous trouverez ci-dessous les rendez-vous de mai :

* U6, U7, U8, U9 : samedi 21 mai au terrain de Logonna-Daoulas à partir de 10h

* U10, U11 : mercredi 4 mai au terrain de L'Hôpital-Camfrout à partir de 17h

* U12, U13 : mercredi 11 mai au terrain de L'Hôpital-Camfrout à partir de 17h

* U14, U15, U16 : mercredi 18 mai au terrain de Daoulas (Kéromnès) à partir de 16h30

* Féminines : samedi 21 mai au terrain de Logonna-Daoulas à partir de 10h

* Dimanche 15 mai, l'équipe A reçoit Plogonnec à 15h30 au stade de Daoulas. En cas de victoire, le FAR accéderait à la D1. Venez nombreux encourager les grenats. Entrée gratuite.

Renseignements : Sylvain MAUDIRE

☎ 06 59 02 15 71

CENTRE NAUTIQUE MOULIN MER

La saison 2022 est ouverte au centre nautique de Moulin Mer ! La voile loisirs a repris le 19 mars : 14 séances programmées les samedis après-midi de 14h à 17h jusqu'en fin juin. Il reste des places en catamaran kl 13.5 (10-14 ans) et catamaran RS CAT 16 (+ de 15).

Inscriptions pour l'été 2022 :

* Stages modulables 3/5 demi-journées (Moussaillons dès 5 ans, Optimist, Fun-boat, Catamaran) tout l'été en juillet/août.

Nouveauté 2022 : stage pagaies (kayak –

paddle – big sup) fréquence de 5 demi-journées tout l'été : matin 8-13 ans, après-midi (14 et +)

* une formule multi-activités dès 7 ans (uniquement semaine 28 – 33 – 34), modulable 3/5 jours, prise en charge à la journée (repas inclus)

Renseignements et inscriptions : Gwénaëlle

☎ 02 98 20 75 00

@ www.moulin-mer.fr

(Remise de 50% pour les jeunes de – de 18 ans résidents de la commune sur présentation d'un justificatif de domicile)



COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945



Cérémonie du 8 mai 2021
à Logonna Daoulas

Les Logonnais sont invités à assister à la courte cérémonie qui se déroulera à Logonna-Daoulas le dimanche 8 mai, à 10h devant le Monument aux Morts.

recueillement pour les victimes civiles et militaires de la Seconde Guerre Mondiale, puis nous chanterons notre hymne National.

Rendez-vous ensuite à Daoulas à 11h00 pour la Commémoration entière, avec remise de la Médaille Militaire à deux adhérents Anciens Combattants, par une autorité Militaire. Des enfants de l'école publique Josette Cornec doivent participer en principe à cet hommage.

Renseignements : André SÉGALEN

☎ 02 98 20 71 21 ou 06 12 64 45 23.

Au programme :

* Présentation de la Commémoration, lecture du message de la Ministre déléguée.

* Dépôt de gerbe suivi d'un

EXPOSITIONS CALE DE MOULIN MER

Moulin mer, site incontournable de Logonna par la vue sur la baie de Landevennec et par l'imaginaire qu'il développe autour du Moulin, est prisé par les promeneurs mais aussi par les artistes. Aussi le local d'exposition ouvrira-t-il ses portes à partir du 15 juin.

Vous rencontrerez de nouveaux artistes et pour la plupart de Logonna-Daoulas. Comme quoi notre commune est propice à la création.

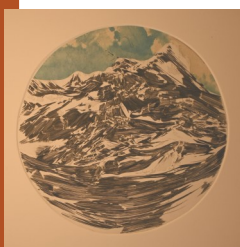
Uriell MERRIEN

Uriell, artiste de Logonna-Daoulas, ouvrira la saison avec sa première exposition. Uriell est passionnée d'arts plastiques depuis son enfance. A la suite d'évènements et de rencontres, elle a laissé cours à son envie de s'exprimer par la peinture. Totalement autodidacte, elle aime découvrir seule les matières, supports, techniques. Elle s'essaye à la peinture, au dessin, au modelage, tout l'attire. Derrière chacune des toiles il y a une émotion, un moment de vie, un état d'esprit. Les relations à l'autre l'inspirent et sont source de créativité.



 **Du 19 au 26 Juin**
14h30 à 18h30

Serge MARZIN



L'invisible des origines :
"Entre végétal et minéral"

Serge MARZIN, artiste de Plouescat évolue, dans le domaine de l'estampe avec une production au

burin de plus de 80%, une technique sans concession, dans la famille de la gravure en taille-douce mais également dans le domaine de la gravure sur bois, xylographies sur bois de fil et sur bois debout, une technique riche dont il est le seul artiste graveur professionnel à perpétuer le savoir-faire en Bretagne. la peinture, mais également le livre d'artiste.

Plusieurs Prix ont récompensé sa carrière de peintre et de graveur, dont le Grand Prix de Gravure - Paul Gonnand de la Fondation Taylor - PARIS en 2019 sur l'ensemble de son œuvre gravée au burin sur cuivre. Vous pouvez également découvrir l'atelier-galerie de Serge MARZIN à Cléder

Quand Serge Marzin nous parle de son travail, la poésie s'offre au rendez-vous : *"Un territoire vierge s'offre à l'écrit comme une caresse. Cette confiance estampée deviendra le paysage mental de notre inconscient. L'empreinte d'une trace sans volonté d'exprimer, ni de plaire. Cette aventure plastique, abstraite de l'être m'intéresse. Une réalité aux multiples calligraphies qui oscille dans le jeu du clair-obscur, entre ombres et lumières. De ce rapport sacré que je lie à l'éternel. La beauté de l'écrit couchée et griffée, imprime les marques de la vie, de naissance et de mort, dans ses élans ou ses retenues. Car l'écriture se dessine et dessine celui qui l'écrit. Cette nature mystique de la création prend naissance dans l'entre-deux, entre parole et silence. Ce que dit le trait s'inscrit par les mouvements du corps."*

 **Du 27 juin au 3 juillet**
14h à 19h

Suite du programme ►►

Couleurs sur le Quai

expo

Couleurs sur le quai



Rendez-vous estival de l'atelier couleurs sur le quai, qui existe depuis plus d'une dizaine d'années au sein de l'association logonnaise : Asambles.

Il réunit à Daoulas, tous les lundis douze amateurs

qui travaillent essentiellement l'huile ou l'acrylique mais aussi l'aquarelle ou ont des pratiques originales de pyrogravure et de peinture.

Après avoir profité des conseils de Pierre KERNIN, peintre reconnu, les artistes travaillent désormais en complète autonomie, dans une ambiance de partage et d'échanges enrichissants qui leur permettent de croiser leurs regards et de conforter leurs pratiques.



du 4 au 10 juillet

Zafar le dauphin

Sand Arty, photographe de Camaret, s'est passionnée par l'histoire du Dauphin Zafar. Présente à partir de juin à Logonna-Daoulas, nous pourrons découvrir son livre et échanger avec elle sur Zafar et son parcours. Sand Arty est présidente d'une association **le dauphin Libre** basée à Camaret, association qui milite

pour la sauvegarde des dauphins et qui mène des actions de sensibilisation auprès du public.

Vous pourrez la rencontrer à la cale à partir de Juin.

Synopsie du livre :

«Zafar, un drôle de dauphin rêveur, part pour un grand voyage. Sur son chemin, il rencontre une jeune fille, Mia. Elle aussi a souvent la tête dans les étoiles. Malgré leurs différences, ils apprennent à se comprendre et à s'aimer. Un jour, peut-être, leurs rêves se réuniront...

Ce livre est entièrement réalisé par Sand ARTY, une auteure de la Presqu'île de Crozon qui a rencontré le dauphin Zafar. Depuis la disparition du mammifère marin, elle a créé une association de sauvegarde des dauphins basée à Camaret. "Le message de Zafar le dauphin" est un hymne aux océans et à l'Amour. Destiné à une large tranche d'âge, il émerveillera les moussaillons pour un embarquement au pays des rêves.»



Conte de Sand Arty,
« Le message de
Zafar »,
est sorti le 1^{er} mai 2021.
© Page Facebook Zafar
le dauphin



En juin

MÉMOIRES VIVES

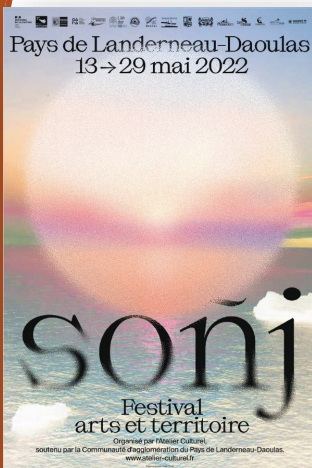
Depuis quelques temps, des collectages de mémoires et d'anecdotes sont effectués auprès de logonnaises et logonnais qui ont traversé une partie du XX^{ème} siècle. Un passé oublié, la vie de Logonna-Daoulas qui paraît lointaine pour certains et pourtant si proche.

Tous ces collectages feront l'objet d'un spectacle fin 2022, début 2023. Une mise en scène qui fera revivre au travers de textes mis en voix le Logonna-Daoulas d'antan. Aussi si certains d'entre vous veulent se prêter au jeu, n'hésitez pas à contacter Sylvie.



Mairie : 02 98 20 60 98

FESTIVAL SOÑJ



Le festival SOÑJ, organisé par l'Atelier culturel avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas se déroule du **13 au 29 mai 2022**.

Pendant quinze jours, le public est invité à

découvrir une vingtaine d'interventions artistiques réparties sur seize lieux de huit communes du Pays de Landerneau-Daoulas : Landerneau, Daoulas, Hanvec, La Martyre, La Roche-Maurice, Logonna-Daoulas, Plouédern, Saint-Thonan. Il s'agit d'installations, de performances, de spectacles vivants et de rencontres avec les artistes. Des sites patrimoniaux ou naturels, exceptionnellement riches et variés, deviendront de véritables lieux de création et de production proposant des dialogues possibles entre arts et patrimoine. Les œuvres présentées permettent de les découvrir ou redécouvrir, d'interroger les histoires qui nous façonnent, les mémoires oubliées... SOÑJ convie les habitants du territoire à des moments de partage.

Logonna- Daoulas, un songe d'un mois de mai. La cale de Moulin Mer investie par des créations artistiques.

Astérismes : Avec Arnaud Pearl, Plume Ribout Martini, Hélène Thomas, Capucine Vever. Cette carte blanche s'inscrit dans un programme d'expositions collectives développé par Astérismes (Sainte-Marine, Finistère) depuis 2016. À l'occasion de chacune de ces expositions, les artistes commissaires et des collectifs d'artistes invités par Astérismes expérimentent la mise en place de scénarios de travail en commun. Pour SOÑJ, l'artiste et commissaire Arnaud Pearl poursuit ses propres recherches sur la communauté

artistique et la place de l'individuel au sein du collectif. La collaboration qu'il propose avec les artistes est pensée comme un espace de création à part entière qui implique une distribution des rôles et des missions de chaque artiste comparable à la mise en scène d'un texte. Lors d'une résidence à Moulin-Mer, les artistes définissent un récit commun, commencent à échanger leurs idées et à produire les pièces qui reflètent les images et les histoires captées sur le site.

Simon Lagouche Gueguen est fasciné par les anomalies de

l'histoire, les découvertes archéologiques, les hypothèses cosmologiques et les théories mathématiques. De la création de



l'univers aux légendes populaires, il traque inlassablement nos représentations du monde, tout en maintenant une tension permanente entre rationalisme scientifique, croyances et superstitions. L'ensemble de sculptures réalisées par l'artiste pour soñj revisite la légende bretonne de Saint Monna. Ce saint, arrivé d'Irlande au V^e siècle pour construire une église, aurait traversé la mer sur une pierre. Si Monna n'a jamais été reconnu officiellement par l'église, son histoire, cependant, s'est largement diffusée en Bretagne. Comme une ritournelle improbable, on la retrouve un peu partout. Seules quelques légères variations dans les noms et les localisations nous permettent de les différencier. Plusieurs stèles sculptées dans la pierre renvoient à cette légende. Elles pourraient symboliser le lien entre les anciennes croyances et le nouveau monde chrétien. Les sculptures de Simon Lagouche Gueguen, implantées en bord de mer, résinées comme des planches de surf, restaurent ces anciens cultes et convoquent le potentiel magique et fictif contenu dans cette légende.

LES ASSOCIATIONS COLLABORENT AU FESTIVAL SOÑJ

Les dimanches 15, 22 et 29 mai, les associations Dixie Jazz 29 et l'APE tiendront une buvette de 15h à 19h à la cale. Ils vous proposeront un verre de vin blanc et une dégustation de produits locaux...

Boire un verre face à la mer en échangeant avec les artistes...des moments conviviaux et artistiques à ne pas manquer !

Recherche Bénévoles pour cette nouvelle et belle aventure.

Venez partager votre dynamisme et mettre votre bonne humeur au service des artistes, partenaires, intervenants et du public. Ensemble, nous pourrons nous réjouir de la réussite du festival SOÑJ.

Contacter l'Atelier culturel :



02 98 21 61 50



sonj@atelier-culturel.fr



RETOUR EN IMAGES SUR LA RÉSIDENCE D'ARTISTES



La compagnie Pied en sol à Logonna Daoulas

Les élèves de l'école de Logonna-Daoulas et le public ont répondu présent au spectacle de la Compagnie Pied en sol.

Ce spectacle, inspiré du Rond de Saint Vincent a été créé par la compagnie en résidence pendant deux semaines à la salle Kejadenn en mars dernier.

En fin de résidence, élèves et public ont apprécié ce spectacle. La compagnie reviendra en juin rencontrer les élèves.

Vous pourrez également voir ce spectacle à Landerneau en juin au Champ de foire.

LA RÉCRÉ D'AFRIK'O LOGO



L'association Sennibolo vous annonce l'organisation de l'évènement solidaire la récré d'Afrik O'Logo le samedi 7 mai de 15h à 20h, salle Kejadenn à Logonna Daoulas. Tout comme Afrik O'Bendy et Afrik O'Logo, cette après-midi sera intergénérationnelle et la moitié des bénéfices sera reversée à deux associations qui œuvrent en Afrique (Solidarité Enfants du Monde et Breizh

Maassaï) : santé, scolarité alphabétisation, développement durable...

Atelier enfants

Conte musical à 16h30 "petit nuage" par Jean Luc Roudaut
Concert de Jean Luc Roudaut à 18h30
Crêpes sur place à emporter ou à emporter et boissons

Participation Entrée : "payez le prix qui vous semble juste"



Samedi 7 mai, de 15h à 20h



Salle Kejadenn

JOURNÉE LA DÉFRICHE



Fraîchement débarqué en terre finistérienne, le collectif La Défriche propose un temps de convivialité sur la place Saint Monna de Logonna-Daoulas le Samedi 14 Mai à partir de 15h (et jusque 22h). Venez donc chiner une nouvelle chaise pour votre jardin ou vous embarquer dans une partie de palet en dégustant une bière locale et vous laisser surprendre par quelques surprises artistiques musicales et circassiennes semées ça et là dans l'après-midi. Attention néanmoins car ça risque de vous défricher gentiment les neurones et vous donner envie de vacances avec l'été en ligne de mire.



Samedi 14 mai, de 15h à 22h



Place Saint Monna

LOGONNA JAPAN FESTIVAL

Soyez au rendez-vous le Samedi 4 juin à la Salle Kejadenn !!



Les membres de l'Association Franco-Japonaise de Logonna NAMI, sont heureux de vous présenter le LOGONNA JAPAN FESTIVAL, inédit à Logonna-Daoulas, de 10h à 18h.

Assistez à des démonstrations & ateliers traditionnels, exposition de photos sur le Japon des années 80.

Savourez des plats typiques du Soleil levant préparés sur place.

Et pour clore cette journée, le concert de flûte traditionnelle japonais, Shakuhachi, par le maître renommé Daniel LIFERMANN, à l'église Saint-Monna à 19h.

Retrouvez toutes nos actualités associatives et relatives au Festival :

<https://www.facebook.com/association.nami>



Samedi 4 juin, de 10h à 18h



Salle Kejadenn

FESTIVAL DE JAZZ 2022

Le festival Dixie Jazz se déroule les 1^{er} et 2 octobre. Des artistes se déplacent de loin et nous les accueillons tous les ans avec plaisir. La nuitée chez l'habitant, beaucoup appréciée généralement.

Nous recherchons des personnes volontaires qui seraient disposées à accueillir pour une nuit, le samedi 2 un ou plusieurs artistes musiciens. Un moment convivial et agréable, des échanges et rencontres toujours agréables et intéressantes !



SPECTACLE BLACK MOUNTAIN



Les comédiens du spectacle Black Mountain

Le spectacle black Après la résidence des artistes de la mountain, organisé en compagnie clé en sol en mars et le spectacle partenariat avec L'atelier black mountain, de nouveaux projets sont Culturel de Landerneau, a envisagés avec l'atelier culturel, pilotés par reçu l'adhésion du public, Sylvie Peteau, conseillère municipale venu nombreux salle déléguée à la culture.

Kejadenn le 27 avril.

Cette représentation SOÑJ.

théâtrale intimiste a fait salle comble.

Rendez-vous prochainement pour le festival

La culture à Logonna a encore de beaux jours devant elle.

DEJEUNER SPECTACLE

Repas des aînés

Le dimanche 26 juin, se déroulera le déjeuner des aînés à la salle Kejadenn. Les personnes de plus de 70 ans sont invitées à s'inscrire à la mairie avant le 15 juin. Les résidents de l'EHPAD de Daoulas se joindront à nous.

Le déjeuner sera animé par « Petit Pierre » : entre deux bouchées, un petit tour de magie.

La compagnie les « Swing Girls and Boy », composée de quatre danseuses et d'un chanteur, Wilfried, proposera au public son nouveau spectacle « Destination Rêve ». Un Tour du Monde, avec du chant en live, de la danse, de la joie, de la bonne humeur mais également de l'émotion.

Une invitation au rêve, au voyage et à la féérie. L'occasion également de siroter et partager un verre servi par l'association Dixie Jazz 29 qui tiendra une buvette.

Vers 15h00, un spectacle cabaret est organisé pour tous en fonction des places disponibles. Moment de rencontres intergénérationnelles où le public sera plongé dans l'exotisme des costumes, des danses et musiques.



Dimanche 26 juin à 15h



Salle Kejadenn



Mairie de Logonna-Daoulas
21 Rue Ar Mor
29460 Logonna-Daoulas
02 98 20 60 98
mairie.logonnadaoulas@orange.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 13h30/17h
Du mardi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h
(fermeture mercredi après-midi)
Le premier samedi du mois : 9h/12h

**Journée
intergénérationnelle**